



***DECLARATION LIMINAIRE  
COMMUNE***

***CAPL 1 et 3***

***19 et 24 SEPTEMBRE 2013***

Monsieur le Président,

Après des cadeaux au Patronat de 20 milliards d'euros sous forme de « crédit d'impôts emploi compétitivité » (CICE) mais aussi d'une loi, dite de sécurisation de l'emploi qui sécurise surtout les offensives patronales contre les droits et les salariés, voilà qu'une cinquième réforme des retraites en vingt ans s'inscrit dans la logique, inspirée par le MEDEF, de l'allongement de durée de cotisation comme unique réponse à apporter.

Alors que la rentrée n'est pas encore effective pour tous, la mobilisation, le 10 septembre dernier, de 370 000 salariés avec près de 200 rassemblements et manifestations, démontre que les salariés et une majorité de la population de notre pays refusent une capitulation sans exigence des marchés financiers qui veulent affaiblir, puis détruire notre système par répartition. Cette mobilisation vient confirmer les sondages d'opinion de ces derniers jours pour exiger une autre réforme.

Les milliers de grévistes et de manifestants ont réaffirmé que d'autres solutions sont possibles pour l'avenir. Augmenter les salaires, revoir les exonérations de cotisations sociales patronales et de développer l'emploi ... Autant d'exigence à gagner pour financer notre système de retraite et de protection sociale.

Sur les missions de la fonction publique, la CGT dénonce la politique que continue de mener le gouvernement sans la moindre concertation avec les organisations syndicales et sans aucune réflexion.

C'est ainsi que contrairement aux engagements présidentiels de rupture avec la RGPP et de promotion du dialogue social, les ministères financiers refusent d'instaurer des modes de négociation permettant de traiter l'ensemble des contentieux revendicatifs et donnent tout pouvoir de décision à la seule Ministre de la fonction publique, orientation qui pourrait détruire tous les acquis spécifiques gagnés par les luttes au sein de notre ministère et dans nos ex administrations fusionnées depuis 2008 !!!

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

## **DES MESURES CONCRETES SONT A PRENDRE IMMEDIATEMENT :**

- arrêt du déploiement de la démarche stratégique si chère à notre directeur général ;
- arrêt des suppressions d'emplois, comblement des postes vacants et recrutement à hauteur des besoins ;
- revalorisation du point d'indice ;
- appel systématique de toutes les listes complémentaires des concours dès 2014 ;
- arrêt des licenciements et plans de titularisation des personnels non titulaires.

Avant d'aborder, l'ordre du jour de cette CAP, la CGT Finances Publiques souhaite revenir sur les résultats de la dernière grève. En effet, le tableau du nombre de grévistes dans notre département, établi par les ressources humaines, et envoyé aux organisations syndicales et à la direction générale, est faux. Il se base sur les remontées transmises par les chefs de services et n'est pas rectifié lors des remontées des fiches d'émargements. Certains chefs de services ne jouent pas leur rôle et transmettent des informations erronées : volontairement ou non ??? La CGT Finances Publiques demande donc qu'un rapprochement soit fait avec les listes d'émargements et qu'au besoin un rectificatif soit renvoyé aux OS et surtout à la direction générale.

S'agissant de l'ordre du jour des CAP, la CGT Finances Publiques déplore la mise en place du nouveau système qui alourdit la procédure d'appel ce qui a très nettement découragé bon nombre de collègues cette année.

De plus, le recours hiérarchique, pour lequel vous allez certainement nous faire le décompte, demeure opaque quant au fond des dossiers. De ce fait, les agents ne peuvent appréhender, les critères, les points que prend en compte l'Administration pour la révision d'une appréciation littérale, d'une majoration. Cela peut conduire à des dérives de subjectivité et les agents ne peuvent être défendus de manière égale.

Les représentants CGT Finances Publiques des CAP L n°1 et 3